



Les contraintes réglementaires et les assurances

1 – LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRE

Ces contraintes, liées à l'existence d'une activité économique, sont de deux ordres.

*** LES CONTRAINTES NEES DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR :**

Il s'agit principalement d'un devoir d'information qui se manifeste par l'obligation de transmettre au locataire un descriptif précis de l'hébergement, de fournir une facture.

*** LES CONTRAINTES LIEE A LA SECURITE DE LOCATAIRE**

Il s'agit de se mettre en conformité en matière d'eau potable, de protection (fenêtres, escaliers et balcons); de sécurité des installations électriques, de prévention des incendies, d'accessibilité des hébergements aux personnes handicapées, de compétences liées à l'exercice de certaines activités de loisirs....

Il appartient au propriétaire de se rapprocher des services compétents : services départementaux d'incendie et de secours, direction départementale des affaires sanitaires et sociales....

2 – LES ASSURANCES

Lors de la création de l'hébergement, le propriétaire doit informer son assureur du caractère de « location saisonnière » de la construction.

Par ailleurs, le risque « incendie », « dégât des eaux »... provoqué par une faute du locataire relève des risques locatifs : le locataire peut se couvrir contre un tel risque en contractant une assurance « Villégiature ».

Mais la meilleure solution consiste pour le propriétaire à demander à son propre assureur une clause d'abandon de recours : dans ce cas, l'assureur du propriétaire couvrira les dégâts mais ne se retournera pas contre le locataire pour lui demander le remboursement des sommes.

Selon le type d'activité exercée (piscine, accueil d'enfants, service repas...) des clauses particulières d'assurance devront être envisagées.

RELAIS DEPARTEMENTAL DES GITES DE FRANCE DU PUY-DE-DOME

9 Place Michel de l'Hospital - 63000 CLERMONT-FERRAND - Tel : 04.73.92.05.02

E-mail : info@gites-de-france-puydedome.com - Internet : www.gites-de-france-puydedome.com

Carte professionnelle n° G149 délivrée par la Préfecture du Puy-de-Dôme – Activité de gestion d'un réseau d'hébergements
Garant GROUPAMA Assurance-Crédit - Siège Social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 PARIS